Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Joumada II 1448
18 Novembre 2026

N° 142

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 3425
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 3426
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 3430
Homologation de résolutions 3430
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 3431
Avis aux créanciers..... 3433
Convocations
Sociétés anonymes 3434
Autres sociétés 3436
Divers
Avis au public..... 3437

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

NOTICE

AUGMENTATION DE CAPITAL

MOULIN HOLDING

SA au capital de 20 000 000 Dinars

Route de Gabès km 3 Sfax

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

IU : 1463354E

* La société a pour objet : Participation dans le capital d'autres sociétés et la gestion portes feuilles titres pour son propre compte.

* La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la constitution définitive.

* Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription des actions dans les registres de la société 8 jours au moins avant l'assemblée.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient.

Les assemblées générales ordinaires ne se composent que des actionnaires qui possèdent au moins une action.

* Répartition des résultats :

- Réserve légale : 5 % des bénéfices nets majorés ou minorés des résultats reportés.

- sur l'excédent disponible, l'assemblée générale peut effectuer le prélèvement de toutes sommes soit pour être reportées à nouveau soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves ;

- Le solde sera effectué par décision de l'assemblée générale ordinaire.

* Le boni de liquidation sera réparti sur les actionnaires (en cas de liquidation).

Aux termes du PV de l'AGE tenue le 23 septembre 2026, enregistré à la recette des Enregistrements des Sociétés de Sfax le 09 octobre 2026 (Quittance n°M007052, Enregistrement n°26706632), il a été décidé d'augmenter le capital de 20 000 000 dinars à 21 050 000 dinars et ce par la création de 105 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune et d'une valeur globale de 1 050 000 dinars et ce par l'incorporation du compte courant de quatre actionnaires avec suppression du droit préférentiel de souscription pour les autres actionnaires.

* Le dépôt du projet de l'augmentation a été effectué au registre national des entreprises le 22 octobre 2026, numéro de l'attestation : 2026147880 et le numéro du dépôt : 14276.

* Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de cette notice au JORT avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2026X01591SANB2

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Cofat Mateur

SA au capital de 10.000.000 Dinars

Siège social : Résidence Palais du golf, rue du lac Mâlaren, Bloc D Bureau D7, 3ème étage les Berges du lac, Tunis

IU : 0341876T

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 23 octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 13 Novembre 2026, sous le n°26803597 quittance n°M079527, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 16 Novembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité la nomination de Monsieur Sami El Mili en qualité de Directeur Général Adjoint de la Société jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2027 qui statuera sur l'exercice 2026.

2026403923SANB2

Société d'Etudes et de Développement Touristique du Sud

Société anonyme

Au capital social de 21.549.800D

Siège social : Résidence l'Etoile du Nord - Bloc A - 6ème étage Bureau A31 Centre Urbain Nord - 1080 Tunis

Identifiant RNE numéro : 756308S/A/M/000

En vertu des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 29/06/2026, dont le procès-verbal a été enregistré le 17/07/2026 à la recette des finances de Charguia, sous le numéro - 26809672 (quittance numéro M087507), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 04/11/2026 quittance N°2026P26534054.

Les membres du Conseil d'Administration décident de renouveler l'intérim de la Direction Générale de la Société d'Etude et de Développement Touristique du SUD «SODET SUD» confié à Monsieur Ahmed SAAFI pour une durée de six mois à compter du 01/07/2026.

Il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

2026403932SANB2

NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Société INTER MAGHREB MEUBLES

Société Anonyme

Au capital social de 5.484.360,000 dt

Siège social : Zone Industrielle Jendouba

M.F : 0019229/Q

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société Inter Maghreb Meubles S.A., ayant

principalement pour objet la menuiserie bois et métal, ce qui suit :

Suivant PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13/11/2026, enregistré à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés Tunis le 16/11/2026 sous le n°26503760, quittance n°8795, dont un exemplaire a été déposé auprès du RNE le 16/11/2026 sous le n°14288 et l'attestation délivrée le 17/11/2026, sous le numéro 2026179624, il a été décidé ce qui suit :

- l'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant de 2.250.000,000 dt par l'émission de 225.000 actions nominatives nouvelles de dix Dinars (10,000 dt) à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital actuel de 5.484.360,000 dt à 7.734.360,000 dt.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la parution de la présente notice avec la possibilité de la clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible RIB n°11104000000086778883 ouvert à l'Union bancaire pour le commerce et l'industrie Agence siège Charguia 2 Tunis.

2026403945SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de la dénomination sociale

Coficab

SARL non-résidente

Au capital de 100.000 Euros

Siège Social : 232, Avenue du 18 Janvier 1952, 1095 Sidi Hassine, Tunis

IU : 0941069H

En vertu du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 Octobre 2026, enregistré à la Recette des Finances de Den-Den à Tunis, le 07 Octobre 2026, sous le n°26803181, quittance n°M071770, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 12 Novembre 2026, il a été décidé, à l'unanimité, le changement de la dénomination sociale actuelle «Coficab» par «Coficab Int» et la modification conséquente de l'article 3 des statuts et sa mise à jour.

2026403922SRLB2

AUTRES SOCIETES

Ouverture des souscriptions

La société locale et citoyenne «Al-Zahra pour l'Agriculture» informe toutes les personnes désireuses de s'affilier et de contribuer à son capital social qu'il a été décidé d'ouvrir la souscription au capital de la société.

La souscription aura lieu durant la période allant du 20/11/2026 au 20/12/2026, conformément aux conditions et procédures en vigueur.

Par conséquent, les personnes souhaitant souscrire sont invitées à contacter le siège de la société ou son représentant légal afin d'accomplir les formalités de souscription et de fournir les documents nécessaires.

2026X01582SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat de vente en date du 07/11/2026, enregistré à la recette des finances Soliman en date du 09/11/2026 sous quittance n°M068463.

Alyahyeoui Abderrazek propriétaire du fonds commercial a vendu à Bouhareth Nefaa tous les actives commerciaux préparés à tout commerce n°M02 rez-de-chaussée Bloc A, Complexe Résidence Khalij Soliman Eriadh gouvernorat Nabeul avec leurs éléments corporels et incorporels.

Toutes les contestations doivent parvenir au bureau de maître Ben Khedher Marwa dont le bureau est situé au bâtiment Bahar Choucha Radés Ben Arous, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au journal officiel.

Cette annonce sera publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 19/11/2026.

2026R03295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 06/09/2022, enregistré à la recette des Finances de Ghomrassen le 3/11/2026 : MO18008 sous le numéro 26200651.

Monsieur Hossem Lasher titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06575812, demeurant kaser haddada Ghomrassen Tataouine; a vendu à Monsieur Bader Eddine Mhamdi, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06578908 demeurant cité khathra Ghomrassen - Tataouine la totalité du fonds de commerce fast-food, sis à l'Avenue Habib Bourguiba - Ghomrassen Tataouine.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours à compter de la date de cet avis au local objet dudit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Assabeh paru le 13/11/2026.

2026R03297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 11/11/2026 quittance n°M161029, enregistrement n°26207152, M. Alaa Eddine Ben Abdelkrim Al Atrach c.i.n n°09810512 a vendu à M. Bilel Ben Béchir Briki c.i.n n°07707991,

L'intégralité du fonds de commerce situé au R-D-C, av. Abou Dhabi, à Hammamet, Nabeul, exploité en tant que superette, vente de volailles et dérivés, comprenant tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être adressées auprès du vendeur, à son adresse : Rés. Diar Skander, Hammamet, Nabeul, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. PUBLIER AU JOURNAL LA PERSSE LE 15/11/2026.

2026R03298FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente en date du 3/11/2026 enregistré à la recette des finances cité Erriadh - Sousse le 06/11/2026 sous le N°M075711, quittance N° 26203240, M. Meftah Sber a vendu à la société Julia et Jad pour la torréfaction et la mise en conserve du café, matricule fiscal N°1924826 G, tout le fonds de commerce situé à Rue Mohamed Abdou à cité Erriadh - Sousse - dont l'objet est la vente en gros d'équipements pour hôtels, restaurants et cafés. Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur au siège de du fonds de commerce cédé dans un délai de 20 jours à partir de la parution de la présente annonce au J.O.R.T.

Cet avis est paru au journal le Quotidien du 18/11/2026.

2026S01526FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à MONASTIR le 9/11/2026. Q n°M09173 N° d'enreg 26208442 Mr FREDJ BEN ABBDALLAH BEN AMEUR BNOUNI a vendu à Mr ABBDALLAH BEN MOUAZ BNOUNI Le F.C d'UN CAFE sis au quartier du stade immeuble El Badoui Monastir.

Les oppositions seront Envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent Avis sera publié au journal El Chourouk le 20/11/2026.

2026S01530FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Sfax le 2/11/2026 enregistré à la recette des finances de Gremda Sfax le 6/11/2026, Q.N°M106826, N° Rg 26204421. Mr Ali SAFI C.I.N 04627336 a vendu à Mr El Moncef hamdaoui C.I.N 11924718, le fonds de commerce «VTE PETROLE et CHARBON», sise à la route de Gremda km 5 Sfax.

Les oppositions sont à faire chez Mr Maître Youssef ABID, avocat, 54 Av Hedi CHAKER Sfax, dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT. Le présent avis est publié au journal Echourouk du 17/11/2026.

2026X01584FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par Maître Kamel Zitouni Avocat à Gabès le 27/10/2026 et enregistré à la recette des finances rue boulbaba mrabet Gabès le 29/10/2026 sous le numéro 26209861 quittance numéro 69931 monsieur Kamel lassoued domicilié à Elbled Gabès a vendu à monsieur Fathi Kardous et monsieur Belgacem Ramdhani domicilié à Cité El Amel 4 Gabès la totalité du fonds de commerce nommé doigt d'or exploité dans la fabrication et la vente des pâtisseries et pains spéciaux sis à 174 Cité El Amel Gabès, les oppositions doivent se faire entre les mains des acquéreurs à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annone au JORT.

Cette annonce est parue sur le journal «Assabah» du 08/11/2026.

2026X01587FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé fait à Manouba le 31 Août 2026 et enregistré à la recette des finances JEDAIDA le 03-09-2026 sous le numéro 26201225 Quittance N°M035715 La société JEDAIDA OPTIC représentée par son gérant FATMA EZZAHRA BAKTACH, a vendu à FATMA EZZAHRA BAKTACH, la totalité du fonds de commerce sis cité ENNAJET n Division Guizani, Jedaida Manouba.

Les objections doivent parvenir à l'acheteur domicilié à cité ENNAJET n Division Guizani, Jedaida Manouba dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au JORT.

La même annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien.

2026403916FCCC2

Acte de donation de parts dans un fonds de commerce

Suivant un acte de notariat de donation rédigé par le notaire dhouha mnasri en date du 24/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Béja sous le numéro M065530 en date du 05/11/2026 ; Mme lilia bent abacha ben Youssef amdouni, ainsi que ses filles Manel, Mouna et meriem filles d'Ibrahim ben Mustapha Mhissen ont fait donation à Mustapha bin ibrahim mhissen de la totalité de leurs parts leur appartenant dans le fonds de commerce. Ce fonds, destiné à la vente de divers produits, est exploité dans des locaux spécialisés dans les animaux domestiques et leurs accessoires, situés à el bradia, Béja 9000, délégation de Béja nord; la donation inclut tous les éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions relatives à cette donation peuvent être adressées au bénéficiaire de la donation à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis dans le journal.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 10/11/2026.

2026403920FCCC2

ACTE DE DONATION D'UN FONDS DE COMMERCE

Suivant acte authentique daté le 3/10/2026 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 08/10/2026 Quittance sous le N°M084286 établi par les deux notaires à Bizerte ferjani omar et son assesseur que TAWFIK TRABELSSI titulaire de la CIN N 01475405 sise rue hassen matteli jarzouna, transfère à titre de donation pour M SAMIA TRABELSSI CIN 01582359 sise rue hassen matteli jarzouna 7021 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels qui a pour objet l'exercice (vente volailles poulets et dérivées) dans le local rue hassen mateli jarzouna 7021 qui a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien datés le 17/10/2026 sous le N IP 15263/359

Toutes les oppositions seront faites à l'adresse du local objet de donation (rue hassen matteli jarzouna 7021) dans un délai de vingt 20 jours de l'insertion de cet avis au JORT.

2026403924FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances de Bizerte 11/11/2026 sous le n°26209587 quittance n°M106498, M. Mohamed Ben Mansour a cédé à Mohamed Jaféli, demeurant au 07 rue ferdaous ain zaghouen la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au num 2 immeuble Regensy les berges du lac 1 Tunis et consistant en tous commerce. Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au journal quotidien et au JORT chez Mohamed Jeféli demeurant au 63 rue Korbous kram Tunis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 18/11/2026.

2026403925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente enregistré à la Recette des Finances au palais des finances de Bizerte le 13/11/2026 sous N°26204299 Q N°M070941, Mme Halima Souissi épouse sellami, demeurante au 3 rue Ibn Jazzar Bizerte, a vendu à Mme Meriem Tamboura, demeurante à la rue mondes France Carthage, la totalité du fonds de commerce exercé au local commercial situé à l'angle gauche B Rez-de-chaussée centre immobilier Hippodiarytus avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix d'un million cinq cent vingt mille dinars (1.520.000,000 Dinars).

Les oppositions sont acceptées à l'adresse du bureau de Maître Mohamed Yasser TRABELSI (Avocat) sis au 7 rue Ibn El Jazzar Bloc A 5ème étage Lafayette - Tunis pendant la période légale.

Ce texte a été publié au journal le QUOTIDIEN du 18/11/2026.

2026403926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Medjez le 10/11/2026 n° de quittance M070589 et d'enregistrement 26203212.

Mme Oumaima bent Idriss ben Hammadi El Mardassi, titulaire de la carte d'identité nationale n°14259537, a vendu et cédé l'intégralité du fonds de commerce de l'établissement exploité en tant que café de première catégorie - situé au 11, rue de l'Environnement, route de Tunis, Medjez el-Bab, Béja - à M. Abdelkader ben Yassine ben Abdelhamid ben Ali, titulaire de la carte d'identité nationale n°14250273, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être soumises au bureau de maître Habiba Brahim, avocat situé à la résidence Riahi 1 étage AP 5 Av Habib Bourguiba Medjez el bab Béja dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Le présent avis est publié au journal «le Quotidien» du 18/11/2026.

2026403929FCCC2

Avis Onéreux (échange)

D'un fonds de commerce

Par acte notarié contrat d'échange rédigé par le notaire Slim DRAOUIL et son accesseur le 28/12/2024 enregistré à la Recette des finances rue de Sahel Tunis le 24/06/2025 N° de Quittance n°039066. Cède par le contrat d'échange Bouzekri Adel à son frère abdelmonam Bouzekri la totalité de fonds de commerce situé au 6 Rue de commission Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent été adressées ou 6 Rue de la Commission Tunis. Cet avis est publié aux journaux le Quotidien et Echourouk le 12/11/2026.

2026403930FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte Sous seing privé du 07 octobre 2026, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 06 Novembre 2026, quittance n°M092148 et enregistrement n°26207677, Monsieur Faouzi Barouka, CIN 01545382 demeurant à rue Taieb Mhiri Menzel Bourguiba Bizerte a cédé à Madame Sirine Bousbih, CIN n°11379529, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis au 41 Menzel Abdel Rahman Zarzouna Bizerte destiné pour l'activité de vente des pâtisseries et boissons gazeuses.

Toutes les oppositions doivent parvenir au cabinet du Maître Mohamed Habib Mokdad sis à la Rue d'Espagne immeuble Lazzem 1er étage Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente est publié au journal «Al Chourouk» le Mercredi 11 Novembre 2026.

2026403935FCCC2

Location gérance libre

RESILIATION DU CONTRAT DE LOCATION DE FONDS DE COMMERCE

En vertu d'un contrat de résiliation de location en date du 22 septembre 2026, signé le 22 septembre 2026,

enregistré à la recette des finances cité administrative ARIANA sous le n° de quittance M125503, enregistrement n°26307058, la société MIS YASMINE représentée par M. Samir Gargouri, titulaire de la C.I.N. sous le n°01005364 ; M.F. 814036NM, et la société NAFRAMKA représentée par M. Mahmoud Rekik, titulaire de la C.I.N. 05266109 ; M.F. 1688816KAM000.

Les deux sociétés ont résilié le contrat de location du fonds de commerce sis au 27 bis, rue Bechir Saoud, 2080 ARIANA.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 17/11/2026.

2026R03296FCCC3

LOCATION D'UN FONDS DE COMMERCE

GERANCE LIBRE

En vertu du contrat conclu en date du 30/10/2026 et enregistré à la Recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sousse sous le numéro 26303992, quittance n°M004727, la société AURA BEANS, titulaire de l'identifiant fiscal n°1825066M sous le nom commercial «BLANK COFFE», donne en location à la société MARBE CUP en cours de constitution, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de vente de pâtisseries et de glaces, sis à Sahloul 4, local n°AC3, au rez-de-chaussée du complexe dénommé «CTAMA 17», et ce, pour une durée d'une année non renouvelable prenant effet le 01/11/2026 et expirant le 31/10/2027.

Le présent avis a été publié au journal la Presse le 17/11/2026.

2026S01528FCCC3

Location d'un Fonds de Commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location enregistré à la Recette des Finances Habib Thameur - Tunis le 10/11/2026 sous le n°26303138 quittance n°M058666, Messieurs Amir Ben Khaled Ben Mohamed Boudabbous CIN n°04812888 du 4/07/2017 et Bassam Ben Khaled Ben Mohamed Boudabbous CIN n°04816861 du 5/10/2010 a loué à la Société YAZU - Suarl en cours de constitution, représentée par son Gérant Mr Yazid Ben Hasnaoui Ben Hmida Nachaoui CIN n°07900878 du 11/11/2008, tout le Fonds de Commerce sis au 26 Rue Jamal Abdennaser - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels et destiné au magasin de chaussures, et ce, pour une durée de 7 ans à partir du 20/10/2026 jusqu'au 19/10/2033, tacitement renouvelables.

Les oppositions doivent être remises à l'adresse du Fonds de Commerce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié aux journaux ECHOUROUK et LE QUOTIDIEN le 18/11/2026.

2026403936FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 1er Mai 2024, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Monastir le 21 Septembre 2026 sous le n°26306895 quittance n°M077923, La société «HOUDA INVEST», société anonyme au capital de 8 445 000 DT, IU 0969060T a confié à titre de location gérance libre à la Société INTER HOTEL SARL au capital de 15 459 276 DT, IU 0644506B le fonds de commerce de l'hôtel dénommé HOUDA SKANES MONASTIR sis à la Zone Touristique Skanes Monastir avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de Huit années et Sept mois à compter du 1er juin 2024 au 31 Décembre 2032.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403938FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 30/04/2026, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 06/05/2026 sous le n°26302813, quittance n°070655, la société «La Compagnie Internationale Arabe du Tourisme», société anonyme au capital de 11.000.000 DT, IU 14340R, a confié à titre de location-gérance libre à la société INTER HOTEL SARL au capital de 15.459.276 DT, IU 0644506B, le fonds de commerce de l'hôtel dénommé «HOTEL MANAR», sis à Hammamet - Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de six (6) ans, à compter du 01/01/2026 jusqu'au 31/12/2031.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403939FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 01/03/2024, enregistré à la recette des finances de l'avenue Habib Bourguiba à Monastir le 21/08/2024 sous le n°24307083, quittance n°063774, la société "Hôtel Resort and Management", société anonyme au capital de 1.200.000 DT, IU 1554921V, a confié à titre de location-gérance libre à la société INTER HOTEL SARL au capital de

15.459.276 DT, IU 0644506B, le fonds de commerce de l'hôtel dénommé «PALM BEACH SKANES», sis à Zone touristique Skanes - Monastir, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 01/03/2024 jusqu'au 28/02/2029.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403940FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 08/05/2024, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 28/11/2024 sous le n°24306936, quittance n° 065472, la société «Soleil d'Hammamet», société anonyme au capital de 9.803.010 DT, IU 0012563X, a confié à titre de location-gérance libre à la société INTER HOTEL SARL au capital de 15.459.276 DT, IU 0644506B, le fonds de commerce de l'hôtel dénommé «VENUS», sis à Hammamet Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de huit (8) ans et huit (8) mois, à compter du 08/05/2024 jusqu'au 31/12/2032.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403941FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 01/05/2024, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 18/07/2024 sous le n°24304499, quittance n°86925, la société «Société Hôtelière Sun Beach», société anonyme au capital de 5.799.270 DT, IU 0047344A, a confié à titre de location-gérance libre à la société INTER HOTEL SARL au capital de 15.459.276 DT, IU 0644506B, le fonds de commerce de l'hôtel dénommé «ROYAL KENZ», sis à El Kantaoui - Sousse, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de six (6) ans et huit (8) mois, à compter du 01/05/2024 jusqu'au 31/12/2030.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403942FCCC3

LOCATION GERANCE LIBRE

SOCIETE INTER HOTEL

SARL au capital de 15 459 276 Dinars

Siège social : 1, rue Ibn Battouta 2015 Le Kram Est Tunis

IU : 0644506B

Suivant contrat de gérance libre en date du 01/01/2023, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 17/03/2026 sous le n°26301595, quittance n°043524, la société «Palm Beach Hammamet», société anonyme au capital de 11.373.920 DT, IU 1574595M, a confié à titre de location-gérance libre à la société INTER HOTEL SARL au capital de 15.459.276 DT, IU 0644506B, le fonds de commerce de l'hôtel dénommé «PALM BEACH HAMMAMET», sis à Hammamet - Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels.

Cette location est conclue pour une durée de douze (12) ans (durée à vérifier), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2035.

Cette annonce est publiée au Quotidien le 18/11/2026.

2026403943FCCC3

Location d'un fonds commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances de Raouad, le 29/09/2026, quittance N°M117541 enregistrement N°26 305071 Mr. Haytham Al-Telmoudi a loué à la Société Al-Salam pour les épices et les fruits secs (une société en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce situé au magasin numéro 110, rue Fathi Zuhair, Al-N'khilat, route de Raouad destiné pour tous types de commerce pour une durée d'un an, du 01/10/2026 au 30/09/2027, renouvelable.

Cet article sera publié au Quotidien du 20 Novembre 2026.

2026403944FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un groupement agricole

Selon l'assemblée générale datée le 17/08/2022 il a été constitué un groupement agricole :

Nom de Groupement : Groupement de développement agricole dans le secteur de l'agriculture et de la pêche maritime «AL EZDIHAR»

Adresse : El Hâra, Secteur de Bahra, Délégation de Nebeur, Gouvernorat du Kef.

Membres :

Président : Mr Monji Aouadi

Trésorier : Mr Abdallah Oueslati

Membre : Mr Abdel Hafidh Oueslati.

2026R03294APSF1

Homologation de résolutions

Avis

En vertu du procès-verbal de l'AG élective tenue le 23 octobre 2026, du

syndic des copropriétaires de la résidence Ennakhil à el manar2, a approuvé par la municipalité de Tunis le 11 novembre 2026 sous n°1833, enregistré à la recette des finances MENZAH 9 sous n°26003704, reçu n°76663 du 13 novembre 2026, les copropriétaires présents ont approuvé à l'unanimité :

- Les rapports moral et financier

- Le règlement de copropriété amendé enregistré à la municipalité de Tunis sous n°1834 en date du 11/11/2026

- Arrêter la cotisation trimestrielle à trois cent quatre vingt dix dinars (390,000 DT) /appartement à partir de janvier 2027.

- Création d'un fonds provisoire de mille dinars (1000,000 DT) pour faire face à la nouvelle situation (50,000 DT/appartement).

Election d'un nouveau comité de syndic :

Président : MAGID BOULARES (NEGIB)

Vice-président : BOUALI HAMDI

Trésorière : NAJET CHERIF née SAHLI.

2026403917APSF2

Renouvellement du syndicat des copropriétaires de la résidence "Mercure"

Rue du Nil Jardin d'El Menzeh 2

En vertu du P.V de l'assemblée générale des copropriétaires de la résidence "Mercure" du 11 octobre 2026 édité par l'huissier maître Asma Nabih, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche - Tunis (Numéro du reçu 81391 Numéro d'enregistrement 23511) il a été décidé l'élection du bureau suivant :

Président : Mohamed Amine Chlaifa

Trésorier : Slim Badi

Vice-président : Karim Belhadj

Secrétaire générale : Emna Smaoui Ep Ben Chhida.

2026403933APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après abaissement de 40 %

La saisissante :

Société Jean De Nill au nom de son représentant légal Société Hollandaise, inscrite au registre de commerce en Belgique sous le n°0406041406 son siège social Tragel 60-9308 Alost Belgique) son domicile sis au Bureau d'Ammous d'audit et de conseils Avenue de Carthage Immeuble Ibne Zahr troisième étage Sfax qui a élu son domicile pour cette affaire au Bureau de son Avocat Maître Taoufik CHABCHOUB de la société Feki et Chabchoub des Avocats ayant son domicile 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Société des Services des Entreprises de Transport SSET, au nom de son représentant légal Société à Responsabilité Limitée inscrite au registre national des entreprises sous le n°0503274X élisant son domicile au Bureau de son avocat Maître Moncef Ben Hamed sis Immeuble El Manar Escaliers "A" Bureau n°26 Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Taoufik CHABCHOUB de la Société des Avocats Feki et Chabchoub -Matricule unique n°1723508C ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Les deux immeubles à vendre :

1/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 32/16 de l'immeuble objet du titre foncier n°46089 Sfax dénommé "Taieb III" sis à Aïn Fellat Route de Sidi Salem km6 Thyna Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain comportant deux pieds d'oliviers du côté Nord et le reste un terrain nu. Sa superficie totale s'élève à 8921 m².

Limitée : Au Sud par le titre foncier n°74145Sfax

Au Nord : Par la parcelle clôturée n°136 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna

A l'Est : Deux parcelles cadastrales 135 et 130 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna chacun d'un côté.

A l'Ouest : Par deux parcelles clôturées n°142 et 141 de la zone cadastrale lettre "E" Thyna

Les droits de la partie saisie sont mentionnés à la Direction de la Conservation Foncière en date du 31/05/2016 Volume 01/2016 n°5487.

2/ L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 32/16 de l'immeuble objet du titre foncier n°74145 Sfax dénommé "Mahsouna" sis à Ain Fellat Route de Sidi Salem km 6 Thyna Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain complantée par quelques arbres fruitiers et de pieds d'oliviers contenant un logement et un garage à son angle Nord Ouest, sa superficie totale est de 49406 m² limitée au Sud par les parcelles clôturées n° 158-157 n° 151-149-148 chacune d'un côté.

Au Sud : Par le titre foncier n°46089 Sfax

A l'Est : Par la parcelle clôturée n°135 par Salah Gafsi, Abdallah Amri et Mansour Amri chacun d'un côté.

A l'Ouest : Par une Rue projetée et les deux parcelles clôturées n°146 et 142.

Les droits de la partie saisie sont mentionnés à la Conservation Foncière en date du 31/05/2016-Volume 1/2016 numéro 5488.

Les deux immeubles ne sont grevés d'aucune charge.

Mise à prix après abaissement de 40 % :

En vertu de l'ordonnance sur requête n°22319/26 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2 en date du 12/03/2026 l'expert commis Monsieur Nouira BAHRI a estimé la mise à prix comme suit :

Le premier immeuble : 32/16 parts de l'immeuble objet du titre foncier n°46089 Sfax 239.450,000 d - 40 % (95.780,000 d) = 143.670,000 d

Cent quarante trois mille six cent soixante dix dinars.

Le deuxième immeuble : 32/16 parts de l'immeuble objet du titre foncier n° 74145 Sfax.

1.383.325,000 d - 40 % (553.330,000) = 829.995,000

Huit cent vingt neuf mille neuf cent quatre vingt quinze dinars.

Date et lieu des enchères :

Il sera procédé à la vente des deux immeubles précités à la salle des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 sis au troisième secteur Rue 4 Ahmed Aloulou proche de la CNSS Sfax et ce le Mercredi seize Décembre deux mille vingt six (16/12/2026) à neuf heures du matin et heures suivantes.

En sus des divers frais.

La visite de l'immeuble objet de la vente est possible durant l'horaire de travail. Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges ou le bureau de Maître Taoufik CHABCHOUB de la Société FEKI et CHABCHOUB des Avocats ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2026X01585VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutoire immobilière

Cabinet Maître Chouaibi Zouhaier, immeuble Dhahri

Rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid

La partie poursuivante : Khaoula Ben Kamel Eddin Hani demeurant à Sidi Bouzid.

La partie saisie : Amel Ben Abdel Azizi Hani, demeurant à cité Ouled Belhadi Sidi Bouzid.

L'avocat poursuivant : Maître Chouaibi Zouhaier, immeuble Dhahri Rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid.

L'immeuble saisi : l'immeuble saisi est une partie d'un lot de terrain objet du titre foncier n°310 sidi bouzid situé à sidi bouzid d'une superficie de 380m.

La date et lieu de la vente : lundi le 21/12/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine. Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Chouaibi Zouhaier, immeuble Dhahri Rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid, ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X01586VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIERE

ETUDE MAITRE KAMEL BEN FREDJ

AVOCAT

27 BIS RUE LIBAN - TUNIS

TEL : 71.280.156

PARTIE POURSUIVANTE : ARAB TUNISIAN BANK, SA, RC : B167001997, représentée par son président directeur général ayant son siège social 9 rue Hedi Nouira Tunis.

PARTIE SAISIE : SARRA BENT HOSNI BEN SALAH SAMER, CIN 07442858, demeurant à l'avenue Farhat Hached cité 2 MARS Ettadhamen, Ariana.

AVOCAT POURSUIVANT : MAITRE KAMEL BEN FREDJ, 27BIS, RUE DE LIBAN TUINS.

L'IMMEUBLE SAISI : La totalité des parts indivises soient 377/12335 parts revenant à la partie saisie dans le titre foncier Num : 53860 Tunis, dénommé "dhar el wousset" situé à El Mnihla Ariana.

Il s'agit d'un lot de terrain nu d'une superficie de 377 m² dans l'indivision sis à la rue faraht hached et rue 14 Janvier cité 2 Mars Ettadhmen el Minhla Ariana.

MISE A PRIX : La mise à prix est fixée 277472d000.

DATE ET LIEU DE LA VENTE : La vente aura lieu le lundi 21/12/2026 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de l'Ariana.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de l'Ariana.

2026403919VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

SUITE A UNE SAISIE IMMOBILIERE

Maître Mehrez Hanafi

Avocat à la cour de cassation

7, Rue Ibn El Jazzar, Lafayette, 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1107852/J/P/A/000

Tél/Fax : 71 830 393

E-mail : avocatmehrez.hanafi@yahoo.fr

MF : 1107852 J/P/000

1) Créancier saisissant : La banque QNB Tunisie (anciennement Banque Tuniso Qatarienne), prise en la personne de son représentant légal, société anonyme, ayant son siège social à la Rue de la Cité des Sciences, B.P. 320 - 1080 Tunis, identifiant unique des entreprises 014247W, élisant domicile au cabinet de son avocat Maître Mehrez El Hanafi, Avocat à la Cour de Cassation, sise au 7, Rue Ibn El Jazzar, Tunis, MF 1107852/J/P/A/000.

2) Débiteur saisi : Monsieur Iyadh Ben Taïeb Ben Mohamed Elloumi; demeurant au 02, Rue de la Marsa, Cité El Moustakbel, Ariana.

3) Avocat poursuivant la procédure : Maître Mehrez Hanafi, Avocat à la Cour de Cassation, dont l'étude est sise au 7, Rue Ibn El Jazzar, Lafayette, Tunis.

4) Désignation de l'immeuble : Selon le rapport de l'expert Monsieur Mohamed Badis Ben Nasr, établi en vertu de l'ordonnance sur requête n°32925 en date du 05/02/2026 rendue par le Président du Tribunal de Première Instance de l'Ariana, l'immeuble objet du titre foncier n°34758 Ariana, dénommé «Oujouba», est situé à l'Ariana et s'étend sur une superficie totale de 6 317 m². Il consiste en un terrain nu et plat entouré de terrains et de quelques agglomérations résidentielles en face de la délégation de Raoued, composé de la parcelle n°51 du plan cadastral des rives de la basse vallée de la Medjerda, circonscription D, O, zone III. Il bénéficie d'une façade sur la route principale et est inclus dans le plan d'aménagement urbain de la ville de Raoued. On y accède du côté est par la route principale Sidi Amor Boukhtioua ; il est limité à l'ouest par une route, et au nord et au sud par des terrains nus appartenant à autrui. Ledit titre foncier a été établi suite à la refonte obligatoire du titre n°96254 conformément aux dispositions du décret du 24/01/1996. Il est situé en bordure de la route Sidi Amor Boukhtioua, gouvernorat de l'Ariana, et appartient à Monsieur Iyadh Ben Taïeb Ben Mohamed Elloumi.

5) Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble saisi a été fixée, selon le rapport de l'expert mandaté Mohamed Badis Ben Nasr, enregistré sous le n°32925 et ordonné par le Tribunal de Première Instance de l'Ariana en date du 05/02/2026, à la somme d'un million cinq cent sept mille neuf cent six dinars (1.507.906,000 DT), outre les frais de poursuite qui seront annoncés le jour de l'audience.

6) Date, heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le lundi vingt-et-un décembre deux mille vingt six (21/12/2026) à partir de neuf heures du matin (09h00) par-devant la chambre des criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana.

7) Conditions de visite de l'immeuble mis en vente : En se rendant directement sur les lieux durant les heures de la journée, sans conditions particulières.

8) Conditions de participation aux enchères : Toute personne désirant participer aux enchères peut consulter le cahier des charges au greffe de la Chambre des Criées du Tribunal de Première Instance de l'Ariana ou en l'étude de l'avocat poursuivant, Maître Mehrez Hanafi, à l'adresse sus indiquée. Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat et par toute personne ayant consigné au moins le tiers (1/3) de la mise à prix à la Caisse des Dépôts et Consignations, ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Quant aux étrangers, ils ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention d'une autorisation préalable des autorités compétentes conformément à la loi.

2026403928VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation judiciaire

En vertu de la décision n°1949 rendue par le président de la chambre de crédit et de liquidation auprès du tribunal de première instance de Tunis daté du 29/10/2026 la nomination de ZRAFI SOUMAYA en qualité de liquidatrice sur les biens du feu Saadoun Ali au lieu de liquidatrice Nour El Houda El Abassi et madame Karoubi Sourour juge superviseur. Siège de liquidatrice immeuble el mabrouk n°7 Bâb brikcha Monastir tél 54515380/98227742. Tout intéressé peut contacter la liquidatrice à son adresse.

2026S01527VEPA2

Cession aux tiers de la société «ARFATEX»

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 670 000 dinars

Société totalement exportatrice

Siège Social : Route de l'aéroport Km 4.5 Cité Ennour Sfax

IU : 0045320 H

En vertu du jugement du tribunal de Première Instance de Sfax 2 n°20 du 28 octobre 2026, il a été décidé ce qui suit :

- Le report de l'audience au 25 Novembre à l'effet de céder la société "ARFATEX" et la désignation de Abderraouf GHORBEL contrôleur d'exécution.

- Mettre le cahier des charges à la disposition des intéressés au greffe du tribunal et au siège de la société.

- Soumettre au tribunal les offres parvenues au contrôleur d'exécution dans un délai ne dépassant pas 24 Novembre 2026.

- Publier ce jugement par voie d'insertion au JORT et dans deux quotidiens.

- Une copie du jugement sera transmise à la Commission de Suivi des entreprises économiques et sera inscrite au RNE.

Abderraouf GHORBEL informe le publique que tout intéressé peut retirer le cahier des charges, à partir de la date de la publication de cet avis, auprès du greffe du tribunal de Première Instance de Sfax 2 ou du siège de la société sis à la route de l'aéroport km 4.5 Sfax. L'acquéreur intéressé peut visiter la société tous les jours ouvrables de 9 H à 15 H et ce sur rendez-vous fixé au préalable avec le Contrôleur d'exécution portable 27 502 088.

L'offre doit être envoyée au contrôleur d'exécution par voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception dans une enveloppe anonyme cachetée à l'adresse suivante :

Contrôleur d'exécution Monsieur Abderraouf GHORBEL

42, Avenue Habib BOURGUIBA Escalier C Bureau n°5.5 - 3000 Sfax.

La date limite de réception des offres est fixée au 23 Novembre 2026.

L'enveloppe doit porter la mention «Ne pas ouvrir - Appel d'Offre - cession au tiers de la société «ARFATEX».

Toute soumission non conforme au cahier des charges ou parvenue après la date limite de réception des offres sera rejetée.

Ce jugement est publié au RNE en date du 16 Novembre 2026 sous le Numéro 290.

2026X01589VEPA2

Décision de remplacement d'un liquidateur

Sur l'Association de la Coopération Islamique à Ben Guerdane

Suite à la décision rendue par le Tribunal de première instance de Tunis en date du 07/10/2026, Maître Anis Ezzeddine a été nommé liquidateur judiciaire de l'Association de la Coopération Islamique à Ben Guerdane (dossier n°430), en remplacement de Maître Anis Ben Tayeb.

Il appartient aux tiers et au public de présenter leurs correspondances par lettre recommandée à l'adresse suivante B.P 68 Bab souika Tunis.

2026403931VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société DJERBA THERMALISME

Société Anonyme

Au capital de 16 500 000 dinars

RNE : 0024795B

Matricule Fiscal : 0024795B/M/000

Siège social : Zone Touristique Houmet Souk, 4180 Djerba Tunisie

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société DJERBA THERMALISME, sont invités à se réunir en Assemblée générale ordinaire pour le vendredi 18 Décembre 2026 à 11 H, au 08 Rue Abou El Hassen El Gabsi, Cité El Khadra, 1003 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour :

1- Entériner du mode et des délais de convocation de l'assemblée;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration 2025

3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos au 31/12/2025;

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025

5- Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 et suivants et l'article 475 du CSC;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8- Jetons de présence 2025 ;

9- Renouvellement du mandat des administrateurs de la société;

10- Désignation du commissaire aux comptes

11- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026R03288SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

MEDITERRANEAN TRACTORS INTERNATIONAL SA

Capital social : 26 880 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B01568 2005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 10 Décembre 2026 à 11h00 à Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités et des délais de convocation.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital social et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

3. Augmentation du capital social de la société en numéraire, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

4. Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration.

5. Mise à jour de l'article 06 des statuts de la société.

6. Octroi des pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités légales.

2026R03289SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du Samedi 5 Décembre 2026

Société Bourgo Center Immobilière

Société Anonyme

Au Capital Social de 16 000.000 DT

N° CNSS : 310879-91

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises : 1209348M

Code Fiscal : 1209348 M/A/M/000

Les actionnaires de la Société Bourgo Center Immobilière sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 05 Décembre 2026 à 09h00 au Siège social de la société sis à DTS Route Midoun Houmet Souk et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le retard du délai de la tenue de l'assemblée générale ordinaire relatif à la gestion 2025.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion 2025.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

- Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2025.

- Approbation des opérations et des conventions entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

- Pouvoirs à donner.

2026R03290SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE D'IMPRESSION DE PRESSE ET D'EDITION SNIPE LA PRESSE ET ESSAHAFA

S.A au capital de 5 525 760 dinars

MF : 0000.852/P/P/M/000

CNSS : N°73.456-27

Siège social : 17 rue Garibaldi, Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle d'Impression de Presse et d'Edition sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 11 décembre 2026 à 9h au siège de la société nouvelle d'impression, de presse et d'édition; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale extraordinaire.

2. Approbation du projet de fusion-absorption de l'établissement «Dar Assabah» par la Société Nouvelle d'Impression, de Presse et d'Edition

3. Convocation de l'assemblée générale extraordinaire pour approuver l'opération fusion-absorption.

4. Les délégations.

2026R03291SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société SOTUCEP

Société Anonyme

Au capital de 1 000 000 dinars

RNE : 0001522C

Matricule Fiscal : 001522C/B/M/000

Siège social : 08 Rue Abou El Hassen El Gabsi Cité El Khadra 1003 Tunisie

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société SOTUCEP SA, sont invités à se réunir en Assemblée générale ordinaire pour le vendredi 18 Décembre 2026 à 09H, au 08 Rue Abou El Hassen El Gabsi, Cité El Khadra, 1003 Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le mode et le délai de tenue de l'Assemblée Générale;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'exercice;

3- Lecture du rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025;

4- Approbation des états financiers 2025

5- Approbation des conventions règlementées prévues dans l'article 200 et suivants et l'article 475 CSC;

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;

7- Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;

8- Jetons de présence 2025

9- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2026R03292SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société : ROYAL TRADING

Forme juridique : Société Anonyme

Identifiant Unique : 1172173H

Capital : 4 500 000 dinars

Adresse : Chez PROSID n°23 Lot SMMT ZI Mégrine Saint GOBAIN - 2033 Ben Arous - Tunisie

Les associés de la société ROYAL TRADING sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 8 décembre 2026 à 17 heures, au siège social de la société, sis à la société PROSID, zone industrielle de Mégrine, lot n°23, Ben Arous, et ce, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Prendre acte de la démission du Président et des membres du Conseil d'Administration.

2. Examiner les candidatures présentées pour les postes d'administrateurs et procéder à la nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration afin de compléter le mandat relatif à l'exercice 2025.

2026R03293SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Centre de Formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie

S.A au capital de 37.500 Dinars

I.U : 1307981 F

Avenue Majida Boulila - Immeuble Zaphir E4 -Bureau 47 - Sfax

Les actionnaires de la société «Centre de Formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie S.A» sont convoqués en A.G.Ordinaire annuelle, au siège social, pour le Mercredi 16 Décembre 2026 à 15H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2025,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2025,

5) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général

6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation du résultat de l'exercice 2025,

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président du conseil d'administration,

9) Approbation de la décision du conseil d'administration relative à l'autorisation de la cession de la totalité des actions appartenant à la société Z.A.T à Madame Faiza KAMMOUN,

10) Questions diverses,

11 Pouvoirs pour formalités.

Les documents relatifs à cette AGO seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux.

2026X01590SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE SIP.SICAF

Société Anonyme

Au capital de 3 000 000 Dinars

MF : 0496262E

Immeuble Galaxy Bloc 1 6ème étage rue Irak, 1002 Tunis

Messieurs les Actionnaires de la "SIP-SICAF" sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 12 décembre 2026, à 11 heures à l'adresse suivante Immeuble Saadi Bloc AB 3ème étage B12 à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des états financiers de l'exercice 2023.2024.2025

2. Affectation des résultats

3. Désignation du commissaire aux comptes.

2026403927SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ARTICLE 276 Du CODE DES SOCIETES COMMERCIALES

L'APPETISSANTE SA

SOCIETE ANONYME

CAPITAL SOCIAL : 22.181.500 D

SIEGE SOCIAL : KM 12, ROUTE DE MATEUR - 2021 OUED ELLIL - MANNOUBA

IU : 0774431X

Les actionnaires sont convoqués par le conseil d'administration du 16 novembre 2026 à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir le 16 décembre 2026 à 10H00 par visioconférence avec comme points à l'ordre du jour :

1. Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée, des délais et des modalités de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport de gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2023 ;

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

4. Approbation des conventions règlementées ;

5. Affectation des résultats au titre du même exercice;

6. Quitus aux administrateurs.

2026403934SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Al-Wifaq»

Identifiant fiscal n° : 1344233/H

Le Président du Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles "Al- Wifaq" invite, tous les adhérents de la société à une Assemblée Générale qui se tiendra au siège de la société, situé à El Jaouada, Sidi Abdallah, Chebika (Gouvernorat de Kairouan), le 10/12/2026 à 10h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures et des délais de convocation, de la tenue de l'Assemblée Générale et de son ordre du jour.

2. Approbation des états financiers pour les exercices 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025.

3. Approbation des rapports de gestion pour les exercices susmentionnés.

4. Renouvellement d'un tiers des membres du Conseil d'Administration.

5. Nomination d'un commissaire aux comptes.

2026S01529SODB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Mutuelle de Base de Services Agricoles

«Ennajah» à Maharès

Cité des Huileries - Maharès

Identifiant Unique : 0043752W

Le Conseil d'Administration de la Société Mutuelle de Base de Services Agricoles «Ennajah» à Maharès invite l'ensemble de ses adhérents à assister aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 21 décembre 2026 à 10h00 du matin à son siège social situé à la Cité des huileries à Maharès, et ce pour :

- L'approbation des rapports financiers et moraux ainsi que des états financiers pour les années 2021-2022-2023-2024-2025-2026,

- La présentation des rapports du commissaire aux comptes,

- La mise à jour de la liste des adhérents.

2026X01588SODB3

Avis

La société locale «Al- Masir» pour les services et la production agricole, située à Bargou (gouvernorat de Siliana), informe l'ensemble de ses actionnaires de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire le dimanche 6 décembre 2026.

Heure : 09h00

Lieu : «Al-Najah», délégation de Siliana Nord

Ordre du jour : Election du Conseil d'administration et autres points.

2026403918SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre de propriété

Monsieur Wissem Sanaa titulaire de la carte d'identité nationale n°06801093 délivrée à Tunis le 17 Décembre 2003 demeurant à rue Kheireddine Ksar Hellal, annonce la perte du titre de propriété original sous le n°15/51644 à la date du 9 Juin 2016 objet du titre foncier n°98793 Monastir selon un certificat de perte délivré par le chef de police nationale à Ksar Hellal sous le n°734 le 16 Novembre 2026. Si quelqu'un le trouve, veuillez appeler le n°98685120.

2026S01531DIVD2

AVIS

Mme Lilia Salami annonce qu'elle possède avec ses sœurs Amel et Najwa une maison de trois chambres et salle de bain sise à Sfax route Saltnia km 4 objet de l'acte de partage daté le 20 juillet 2009 enregistré le 01 août 2009 N°M037949 devant deux notaires Abdelaziz Bouattour et Toufik ben Ayed et elle a perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2026X01583DIVD2

Perte d'un titre Foncier

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur kouki JAMEI Eddine titulaire de la CIN numéro 02294657 délivrée le 10/03/2017 déclare avoir perdu l'original de son titre foncier n°15156 Béja relatif à l'immeuble dénommé EL BARAKA sis à bab el Ain, délégation de Béja nord, gouvernorat de Béja, portant la référence n°12/60545 conformément à une déclaration sur l'honneur légalisée auprès de la municipalité de la marsa, arrondissement de bhar lazrag, en date du 20/10/2026.

Tout tiers ayant des objections ou des informations à ce sujet est prié de contacter la direction de la propriété foncière.

2026403921DIVD2

Perte du titre de propriété

Mr. Mohamed Al-Akhdhar Ben Al-Habib Ben Belgacem Bel Akhal, titulaire de la carte d'identité nationale n°03622766 délivrée le 19/02/1994, annonce qu'il a perdu le titre de propriété n°3294/04 le 03/11/2003 à Nebeur gouvernorat d'El-Kef, et il a présenté le certificat de perte n°61 reçu par la Garde nationale de Nebeur le 05/06/2021.

Cet article sera publié au journal Le Quotidien du 20 Novembre 2026.

2026403937DIVD2